

28.09.2005 - 09:45 Uhr

comparis.ch: Pour ne pas être malade à cause des prime - comparis.ch indique les caisses maladie les moins chères pour les assurés en bonne santé

Zurich (ots) -

Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées en format pdf sous:
<http://www.presseportal.ch/fr/story.htx?firmaid=100003671>

La caisse maladie proposant la prime la moins chère avec la franchise de base à 300 francs peut sembler intéressante au premier regard. Mais dans beaucoup de cas, cette caisse ne représente pas le bon choix pour les assurés en bonne santé ayant opté pour des franchises plus élevées. C'est pour cela que le site comparateur sur internet, comparis.ch, a établi deux classements des caisses les moins chères: un pour les assurés "malades", ayant la franchise de 300 francs, et un pour les assurés "en bonne santé", ayant une franchise à option.

Si une caisse maladie a les primes les moins chères pour la franchise de base à 300 francs, cela ne signifie pas pour autant qu'elle est la caisse la moins chère en général. C'est pourtant souvent que de tels classements sont publiés et ils induisent en erreur les assurés les plus enclins à changer de caisse. Motif : ces classements indiquent la caisse maladie la moins chère pour les assurés "malades" - ce qui ont de grosses dépenses de médecin, d'hôpital et de médicaments. Si ces assurés veulent économiser sur leurs primes, ils doivent alors changer pour la caisse la moins chère pour les "malades" de leur région tarifaire, celle qui propose la prime la moins chère pour la franchise de 300 francs. Dans le canton d'Argovie, par exemple, c'est Atupri la caisse la moins chère pour qui a la franchise à 300 francs; prime mensuelle: 228 francs. A Genève, c'est Auxilia Vollèges.

Pour tous les autres assurés, il faut un autre classement: celui des caisses les moins chères pour les assurés en bonne santé. Et c'est presque exclusivement ces assurés-là qui envisagent de changer de caisse. La distinction entre "malade" et "en bonne santé" se fait en fonction des dépenses de santé annuelles (médecin, hôpital et médicaments) : le seuil est de 1 000 francs dans les régions à basses primes (prime mensuelle allant jusqu'à 250 francs pour la franchise à 300 francs) et de 1 700 francs dans les régions à fortes primes (prime mensuelle de 300 francs minimum pour la franchise à 300 francs).

Le classement des malades et celui des bien portants présentent des différences parfois considérables. L'assuré bien portant - qui, par définition, a des dépenses de santé faibles - change pour la caisse la moins chère pour les assurés en bonne santé et bénéficie ainsi de l'avantage lié aux franchises élevées, le rabais sur les primes allant jusqu'à 50 %.

Quelle franchise à option choisir?

Mais quelle est la bonne franchise à option? Le principe est le suivant: l'assuré en bonne santé choisit la franchise la plus élevée et profite ainsi du meilleur rabais. Les caisses maladie n'ont toutefois qu'une liberté relative en ce qui concernent leurs systèmes de rabais. Si une caisse veut avant tout attirer les assurés en bonne santé avec des franchises élevées, elle appliquera l'intégralité des rabais possibles aux primes associés aux franchises élevées. Mais ce n'est pas le cas de toutes les caisses maladie : ainsi, à Appenzell Rhodes-Intérieures, c'est chez Agrisano qu'un assuré ayant la franchise à 2 500 francs paiera le moins de primes l'an prochain.

Comparé à la prime associée à la franchise à 2 000 francs, il bénéficie d'environ 40 francs de rabais par an. Si cet assuré tombe soudain gravement malade, il aura 500 francs de plus à payer que s'il avait choisi la franchise à 2 000 francs pour seulement 40 francs de rabais. Quasiment personne ne court le risque de payer 500 francs pour un rabais de 40 francs par an.

Tenir compte de la compensation du risque

Selon la région tarifaire et la caisse, c'est une autre franchise que celle à 2 500 francs qui peut se révéler être un bon choix pour les assurés en bonne santé. Pour les assurés bien portants à la recherche de la caisse la moins chère pour eux, la franchise optimisée calculée par comparis.ch est une aide devant l'embarras du choix de la franchise à option. Elle repose sur le principe que l'assuré doit payer au moins un franc de moins pour sa prime, sa franchise et sa participation pour chaque franc supplémentaire risqué, si ses dépenses de santé (médecin, hôpital, médicament) sont au maximum de ce qu'il prévoyait pour l'année à venir.(1)

Classements individuels des caisses maladie les moins chères
Le classement des caisses maladie les moins chères sur la base de la franchise optimisée montre clairement que dans 33 régions tarifaires sur 43, la caisse la plus économique pour un "malade" n'est pas la même que pour un assuré en bonne santé. Si Atupri était la moins chère dans le canton d'Argovie (prime mensuelle de 228 francs) pour les "malades", c'est EGK la plus avantageuse pour les assurés bien portants, avec une prime à 118 francs. A Genève, les bien portants opteront pour Assura s'ils veulent le meilleur prix (cf. annexe).

Sur www.comparis.ch/krankenkassen, tous les assurés peuvent établir leur propre classement des caisses maladie les moins chères à l'aide du service FranchiseFinder.

(1) Pour plus d'informations sur les franchises optimisées:
<http://www.comparis.ch/comparis/press/mediencorner.aspx>

A l'attention des Rédactions:
ci-joint, annexe contenant les classements des caisses maladie les moins chères pour les assurés malades et ceux en bonne santé pour le canton de Genève. Classements des autres régions tarifaires sur simple demande. S'adresser à media@comparis.ch

Originaltext: Comparis.ch
Internet: www.presseportal.ch

Contact:

Richard Eisler
P.D.G.
Tel.: +41/44/360'52'62
E-Mail: info@comparis.ch
Internet: www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100497069> abgerufen werden.